

Conseil du patrimoine de Montréal

AVIS SUR LE DOCUMENT

CADRE, PRINCIPES DIRECTEURS ET ÉNONCÉ DE POLITIQUE CULTURELLE POUR LA VILLE DE MONTRÉAL

Remis au Service du développement culturel

Louise Letocha
Présidente

Le 15 septembre 2003
A03-SC-02

Le titre du document, Cadre, principes directeurs et énoncé de politique culturelle, nous indique l'ordre des sujets par lequel nous devons aborder ce texte. Dans l'introduction, les membres du Groupe-conseil, nous précisent les attentes de la Ville à leur égard. Ils devaient soumettre "un rapport précisant les axes d'intervention stratégique" de la ville, dans le domaine culturel.

Nous sommes en présence, donc, à la fois d'un rapport sur la situation de la gestion de la culture dans l'administration municipale et, d'autre part, d'un énoncé de principes directeurs qui doivent nous conduire vers la rédaction d'une politique culturelle à Montréal.

Traiter de la culture, de nos jours, ne peut se faire sans un constat de l'effet des phénomènes de mondialisation et d'internationalisation sur les cultures à une échelle locale et de l'ouverture qu'implique cette nouvelle réalité mondiale.

En effet, au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle, le monde occidental a été marqué par de profonds changements sur le plan social, politique et technologique affectant même la configuration des frontières.

On a comparé, d'ailleurs, l'avènement des technologies de l'information et de la communication à la révolution industrielle tant elles ont contribué à perturber les modes acquis de communication et de faire à une échelle mondiale. Le cadre de référence des transactions des affaires en général, du commerce en particulier et des échanges culturels a été modifié sous cette impulsion technologique.

Et sur le plan politique, dans le contexte nord-américain, de nouveaux accords internationaux sont apparus nécessaires pour favoriser une plus grande circulation des produits et des services de toute nature à une plus grande échelle (ALE, ALENA, GATT). L'Union européenne a contribué à aplanir les zones frontalières et, par la Charte de Bologne, à faciliter la circulation des étudiants d'un pays à l'autre. Plus récemment, le traité du Mercosur (1997) convenu entre quatre pays de l'Amérique latine contient des articles ayant trait à la circulation des étudiants entre ces pays et la parité entre la valeur des diplômes.

Le risque d'une uniformisation des messages comme l'unicité des langages qui les supportent "déterritorialisent" les activités tout en menaçant leur identité culturelle. Ces perspectives globalisantes peuvent soulever des inquiétudes et impliquer des ajustements de nos organisations dans le développement de nos relations internationales.

Nous aurions tendance ainsi, à distinguer mondialisation et internationalisation par rapport à un argument central qui ressort du document, soit celui de situer Montréal à une échelle mondiale, comme une *métropole culturelle à rayonnement international* ainsi que l'affirmait le président du Groupe-conseil M. Raymond Bachand. Cette vision de Montréal était ressortie comme un des thèmes forts à l'issue du Sommet de Montréal. Si nous partageons cette visée sur Montréal, il faut bien comprendre qu'il s'agit aussi d'un constat du milieu culturel de Montréal entériné par les groupes, les associations et les individus participants au Sommet de Montréal (atelier 1.5, 2002) Une conviction qui s'appuie sur une donnée, qui date, mais qui est révélatrice du fait que nous trouvons à Montréal un nombre de créateurs per capita plus grand qu'ailleurs au Canada, "cette masse critique" dont il est question à la page 17. Les acteurs du milieu culturel ne perçoivent pas

cette affirmation comme un objectif à atteindre mais bien comme un fait à reconnaître par les gouvernements fédéral, provincial et l'administration municipale. Cependant, Montréal est déjà une «métropole culturelle» ; les données statistiques le démontrent, sa démographie et le tableau de la page 15. Il faudrait que, dans le chapitre 1.1 (p.12-13), Montréal soit présentée dans sa spécificité et ses caractéristiques et non de manière comparative. Montréal, fait paradoxal, n'a pas à se «repositionner» comme ville culturelle ; elle l'est déjà, ses artistes de toutes les disciplines sont reconnus à l'échelle internationale que ce soit en littérature, en arts visuels, en danse, en théâtre, en cinéma ou en arts technologiques, ses institutions muséales et d'enseignement collaborent et échangent, depuis des décennies, avec leurs vis à vis dans le monde. Elle a une «image» de ville «innovatrice» et "attractive".

Montréal a participé, et a contribué, à un processus d'internationalisation via ses organismes culturels, ses institutions, ses auteurs, ses artistes et ses créateurs depuis les années 70. Dans un deuxième temps, dans les années 90, nous assistons à une accentuation des préoccupations internationales (FFM, FIND (1992), OSM, musées, Cirque du Soleil, universités), par une programmation culturelle soutenue incorporant une présence artistique internationale.

La position de Montréal serait à dégager à l'échelle mondiale, alors, de l'internationalisation de nos activités culturelles afin de mieux situer notre spécificité culturelle à ce niveau. Il se peut que nos constatations que nos repères sont moins établis par rapport à des villes américaines qu'européennes. Quels efforts poursuivons-nous, suite aux rencontres dans les cadres de l'Aléna avec l'Amérique latine, les délégations du Québec, celle au Mexique par exemple ? Quelle cartographie pouvons-nous tracer de nos relations culturelles en matière culturelle ? Autant de voies sur le monde qu'il nous faut évaluer.

La démarche stratégique n'est pas un pari ; elle découle de notre capacité de cerner cette réalité et ensuite de la "projeter" et de la faire reconnaître. Dans cette perspective, cet énoncé devrait contribuer à une présentation et à une défense des caractères spécifiques de notre culture.

Au sujet de "ce qui soustend la capacité d'une ville" dans ses actions culturelles, nous suggérons d'ajouter : de reconnaître son patrimoine.

Les traits distinctifs de Montréal

Nous avons constaté que l'adoption de l'épithète de "métropole culturelle" pour Montréal est une qualité difficile à faire reconnaître par les paliers gouvernementaux, fédéral et provincial, ce qui affecte notre capacité financière d'agir adéquatement en fonction des besoins de Montréal.

Dans le chapitre 2, nous adhérons à la présentation générale de Montréal dans ses caractéristiques et ses données qui montrent un portrait de Montréal à la fois actualisé par des statistiques récentes et prospectives. Nous souhaiterions, toutefois, que la ville soit présentée physiquement et culturellement de manière à camper Montréal dans sa singularité géophysique et sociale sur le continent nord américain.

Montréal est une ville qui reflète, dans son organisation urbaine, dans son architecture et dans sa topographie, le rôle de métropole économique et culturelle qu'elle a joué au cours du XIX^e et du

XX^e siècle. Son patrimoine historique et moderne renvoie à l'origine de son peuplement, aux grandes phases de son développement urbain et aux marques distinctives de sa culture. Son patrimoine incite à une lecture de la ville qui facilite la compréhension de son histoire et de son identité culturelle. Pour le citoyen autant que pour le nouvel arrivant, l'environnement de Montréal constitue un repère essentiel à la compréhension de la culture dans le dialogue des cultures et de la démarche identitaire.

Parmi les acquis, pour Montréal, il faudrait s'assurer de compléter les données de fréquentation du public pour l'ensemble des équipements culturels ; ces données existent pour les musées, entre autres. Cette remarque avait été formulée lors du Sommet de Montréal, c'est à dire que nous ne retrouvons pas l'ensemble des équipements culturels dans toutes les sphères du domaine culturel dans les documents fournis par les services municipaux. Peu de référence n'est fait à la musique, par exemple, salles de concert, maisons de la culture. Ces informations deviennent essentielles à l'élaboration de toute action stratégique.

Nous pourrions penser, d'ailleurs, à un chapitre sur les équipements culturels qui favoriserait une saisie plus juste de l'emplacement sur le territoire de la ville et de l'envergure de l'appareil culturel de Montréal.

Faiblesses et désavantages

Les deux chapitres 2.5 et 2.6, ne pourraient-ils pas être intitulés, *Montréal et son environnement*, afin d'éviter une dynamique d'opposition du texte entre ces deux paragraphes et, par ailleurs, de mieux faire ressortir la question financière si cruciale pour le domaine culturel. À ce chapitre, il serait important de fournir les participations fédérales et provinciales, la concertation entre les paliers gouvernementaux, le rôle de la Ville dans une éventuelle coordination des efforts.

Aucune mention n'est faite du manque d'encouragement du privé au soutien aux arts, à la culture et au patrimoine par les différents paliers gouvernementaux alors que Montréal pourrait jouer un rôle central sur ce plan. Ce rôle est à définir mais il faut que Montréal, comme interlocuteur à travers ses services et ses instances, puisse plaider auprès des autres paliers gouvernementaux et du secteur privé l'importance culturelle de Montréal.

Dans le chapitre 3.1, on ne réfère qu'au Service du développement culturel. Il faudrait aussi une reconnaissance du rôle complémentaire du Conseil des arts de Montréal (CAM) vis à vis le Conseil des arts et des lettres du Québec et le Conseil des arts du gouvernement fédéral, ainsi que du Conseil du patrimoine de Montréal vis à vis la Commission des biens culturels du Québec et la Commission des lieux et monuments historiques nationaux afin d'assurer la connaissance et la reconnaissance des grands enjeux de Montréal en matière culturelle et patrimoniale.

Le chapitre 2.7, Menaces et possibilités, poursuit la réflexion sur la mondialisation et ses effets. Ne serait-il pas mieux de situer cette préoccupation dans le chapitre 1.1 et la préciser par rapport à Montréal ?

Le rôle de la Ville

Il serait souhaitable, dans ce chapitre, d'assister à une préoccupation plus systématique de la structure organisationnelle des services municipaux, de ses instances et de leurs rôles respectifs en matière de culture. D'autre part, sur le plan municipal, il y aurait lieu d'élaborer plus, selon les domaines de spécialisation et les partenariats à considérer avec les services des gouvernements provincial et fédéral, sur le leadership que doit prendre Montréal dans le domaine culturel. Nous souffrons trop souvent de décisions prises en l'absence de concertation intergouvernementale, ce qui affaiblit notre capacité financière locale, compte tenu de la forte concentration d'équipements culturels à Montréal. Ce sujet devrait faire partie d'un cinquième principe directeur et qui serait intitulé le leadership de Montréal en matière culturelle (p.33).

Les principes directeurs

Nous suivons la logique idéologique et politique qui soutend l'énoncé et l'ordonnance de ces principes. Cependant, l'intitulé du 4^e principe, d'une part, et, d'autre part, son contenu mériteraient d'être revus.

La topographie, l'architecture, la trame urbaine sont autant de traits distinctifs qui caractérisent et personnalisent Montréal dans le continent nord américain. La ville a une responsabilité à l'égard de la reconnaissance et de la protection du patrimoine naturel et culturel de Montréal. La ville doit favoriser, à travers une planification urbaine, une réglementation appropriée et des initiatives publiques, une reconnaissance et une harmonisation de la spécificité de l'environnement de Montréal. Le principe devrait s'intituler "Respecter l'environnement de Montréal".

Les grandes orientations

Dans le cadre des grandes orientations, il y aurait lieu de suivre une logique similaire à celle qui prévaut pour les principes, c'est-à-dire que l'accessibilité à la culture devrait apparaître en 5.1.1 et être suivi du leadership.

Au point 5.1.3, il serait appréciable que l'on ne considère pas l'urbanisme et l'aménagement urbain comme des activités d'"embellissement" mais bien comme une conception urbaine qui compose avec une reconnaissance des caractères distinctifs de la configuration urbaine. Nous suggérons que les "interventions de la Ville" portent à une amélioration de la qualité des espaces urbains plutôt qu'à leur embellissement. Ceci n'est pas une remarque stylistique. De même, nous devrions lire la reconnaissance du patrimoine naturel et culturel dans les niveaux proposés à cette amélioration du cadre de vie. Ce commentaire s'applique à la recommandation à la page 62 et dans le titre de la 3^e priorité à la page 63.

Les grands moyens et les priorités

Comme nous l'avons souligné antérieurement, l'appareil culturel de Montréal n'est pas présenté ni situé dans son ensemble. Nous nous devons de conclure que les moyens de mise en œuvre et les priorités doivent être revus en conséquences d'ajouts à ce volet.

Le chapitre 6.4 est une tentative d'incursion dans une distinction dans l'appareil culturel entre des organismes voués à la diffusion versus à la création ; cet aspect est à compléter aussi.

Le loisir culturel est une dimension sur laquelle il faudra se pencher. Montréal accuse un retard par rapport à d'autres villes, européenne ou américaine. Si nous pouvons aborder ce sujet par le biais de l'accessibilité, il nous faut être vigilant afin d'assurer un équilibre dans nos ressources financières entre les besoins du milieu professionnel et celui d'amateur. Il nous semble qu'une argumentation plus étayée sur le sujet s'imposerait.

Conclusion

En conclusion, il nous apparaît, dans un premier temps, qu'une présentation de l'appareil culturel de Montréal dans toutes ses composantes doit être complétée : le type et la vocation des équipements culturels de même que la nature des activités (production et diffusion) dans tous les domaines de la culture.

Aussi, une description systématique de la structure organisationnelle de la Ville en matière de culture s'imposerait de manière à exposer la structure des services et leur mandat ainsi que leur programmation. Par ailleurs, il serait utile de faire état de la place des instances dans l'organigramme de la ville et de leurs rôles.

Sur un plan conceptuel, le patrimoine culturel et naturel ne relèvent pas de l'embellissement d'un cadre de vie mais sont constituants et structurants du milieu de vie. Il sont les repères identitaires pour le citoyen, et dont il faut contribuer à faire reconnaître les valeurs et la qualité de cet environnement.

Par ailleurs, dans un but d'alléger la forme du texte, il y aurait lieu de resserrer les chapitres en condensant les principes et les orientations de manière à proposer une vision plus synthétique des grands axes prioritaires qui conduirait à des recommandations. Aussi, il ne relève pas d'un énoncé de principes et d'orientations d'inclure des montants dans les recommandations. Cet aspect revient plutôt à une prise de décision ultérieure à l'application des recommandations.

Nous espérons pouvoir apporter ainsi, une contribution éclairante, dans le cadre du processus d'élaboration d'une politique culturelle pour Montréal, et nous vous sommes reconnaissants de nous avoir donné cette opportunité.